



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le 30 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est rassemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie NACCACHE, Maire.

**Conseillers municipaux en exercice** : 15

**Date de Convocation** : 24 Septembre 2019

**Secrétaire de séance**: Christophe AYRIBIÉ

**Présents** : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIÉ, Max BACHARAN, Thierry BACQUIÉ, Claudette BRUYERE, Brigitte BUISSON, Alain GALINIER, Nathalie NACCACHE, Serge PIERRE, Jean-Claude SOUAL, Annie STEMER, Chantal VILOTTE

**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs Pascale CAUNES, Christelle GUIRAUD, Jean-Paul MARTY, Valérie VIMENET

### ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention Etat/ Département pour tranche 3 de l'Espce Associatif Mutualisé
- Création d'un poste d'Adjoint Technique en Contrat a Durée Déterminée
- Revalorisation de la participation mutuelle et prévoyance agents
- Participation de la commune au remplacement de lunettes d'un agent, cassées dans l'exercice de son activité professionnelle
- Indemnité de Mme le Percepteur
- Questions diverses

### **Délibération n° 24 - 2019 : Demande de subvention Etat pour la tranche 3 de l'Espce Associatif Mutualisé**

Madame le Maire rappelle que notre commune, dont la population est en constante augmentation est pôle de proximité secondaire au sein du Schéma de Cohérence Territoriale du Lauragais, en raison de son tissu commercial, artisanal et de service. Elle dispose par ailleurs d'un tissu associatif très étoffé avec 17 associations. Ces associations, ainsi que certains services communaux, notamment scolaires et périscolaires, souffrent d'un manque de locaux adaptés. Il a donc été décidé par délibération du 15 février 2016 de lancer une mission de programmation et d'assistance pour le projet de construction d'un espace associatif. Cette mission a été confiée Bureau d'études Z'A&MO qui a remis la synthèse du programme de l'opération.

Madame le Maire rappelle également que les financements pour l'étude ont été octroyés en 2018 par l'Etat et le Département et que par délibération du 19 Mars 2018, l'Agence Technique Départementale a été désignée Assistant de Maîtrise d'Ouvrage. Un appel d'offres en phase de

finalisation avec remise de prestations a été lancée par la commune pour désigner un maître d'œuvre.

Madame le Maire indique qu'une première tranche de travaux a bénéficié d'une attribution de subvention de l'Etat et du Département en 2019.

Le projet d'une surface de plancher de 660 m<sup>2</sup>, dont 350 m<sup>2</sup> pour la salle polyvalente, s'élève à la somme de 1 707 222 € HT.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le programme de réalisation en trois tranches fonctionnelles ainsi que leur financement.

Madame le Maire présente le plan de financement établi sur la totalité de l'opération.

|   | <b>Demande de subvention<br/>2018</b> | <b>Demande de subvention<br/>2019</b>                                | <b>Demande de<br/>subvention 2020</b>   |
|---|---------------------------------------|--|---|
|   | <b>Tranche 1 : Etude</b>              | <b>Tranche 2 : Espace<br/>polyvalent Culturel et<br/>Festif (HT)</b> | <b>Tranche 3: Espace<br/>d'accueil et de<br/>convivialité et<br/>associatifs (HT)</b> |
| <b>Surface au plancher en m2</b>              |                                       | 397  | 294,4   |
| <b>Montant des travaux</b>                    | <b>228 187,00 €</b>                   | <b>706 239,69 €</b>  | <b>523 720,31 €</b>   |
| <b>Conseil Départemental</b>                  | 40 000,00 €                           | 75 000,00 €  | 75 000,00 €   |
| <b>Etat</b>                                   | 68 456,00 €                           | 175 770,00 €   | 158 100,00 €  |
| <b>Conseil Régional</b>                       |                                       | 100 000,00 €   |   |
| <b>Commune (autofinancement,<br/>emprunt)</b> | 119 731,00 €                          | 355 469,69 €   | 290 620,31 €  |

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>Total financement des études et travaux subventionnables</b> | <b>1 458 147,00 €</b> |
|---|-----------------------|

|                |             |
|----------------|-------------|
| Voirie         | 70 100,00 € |
| Photovoltaïque | 61 750,00 € |
| Géothermie     | 50 825,00 € |
| Mobilier 2021  | 66 400,00 € |

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>Cout total de l'opération (HT) : travaux tranche 1 + tranche 2+tranche 3 +<br/>équipement/matériel + aménagement de voirie</b> | <b>1 707 222,00 €</b> |
|---|-----------------------|

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le projet et son financement tel qu'il est présenté;

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat pour le financement de la tranche 3 de l'Espace d'Accueil convivialité et associatif

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention tel qu'il lui est présenté

**Délibération n° 25 – 2019 : Demande de subvention au Département pour la tranche 3 de l'Espace Associatif Mutualisé**

Madame le Maire rappelle que notre commune, dont la population est en constante augmentation est pôle de proximité secondaire au sein du Schéma de Cohérence Territoriale du Lauragais, en raison de son tissu commercial, artisanal et de service. Elle dispose par ailleurs d'un tissu associatif très étoffé avec 17 associations. Ces associations, ainsi que certains services communaux, notamment scolaires et périscolaires, souffrent d'un manque de locaux adaptés. Il a donc été décidé par délibération du 15 février 2016 de lancer une mission de programmation et d'assistance pour le projet de construction d'un espace associatif. Cette mission a été confiée Bureau d'études Z'A&MO qui a remis la synthèse du programme de l'opération.

Madame le Maire rappelle également que les financements pour l'étude ont été octroyés en 2018 par l'Etat et le Département et que par délibération du 19 Mars 2018, l'Agence Technique Départementale a été désignée Assistant de Maîtrise d'Ouvrage. Un appel d'offres en phase de finalisation avec remise de prestations a été lancée par la commune pour désigner un maître d'œuvre.

Madame le Maire indique qu'une première tranche de travaux a bénéficié d'une attribution de subvention de l'Etat et du Département en 2019.

Le projet d'une surface de plancher de 660 m<sup>2</sup>, dont 350 m<sup>2</sup> pour la salle polyvalente, s'élève à la somme de 1 707 222 € HT.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le programme de réalisation en trois tranches fonctionnelles ainsi que leur financement.

Madame le Maire présente le plan de financement établi sur la totalité de l'opération.

|   | <b>Demande de subvention 2018</b> | <b>Demande de subvention 2019</b>                            | <b>Demande de subvention 2020</b>   |
|---|-----------------------------------|--|---|
|   | <b>Tranche 1 : Etude</b>          | <b>Tranche 2 : Espace polyvalent Culturel et Festif (HT)</b> | <b>Tranche 3: Espace d'accueil et de convivialité et associatifs (HT)</b> |
| <b>Surface au plancher en m2</b>          |                                   | 397  | 294,4   |
| <b>Montant des travaux</b>                | <b>228 187,00 €</b>               | <b>706 239,69 €</b>  | <b>523 720,31 €</b>   |
| <b>Conseil Départemental</b>              | 40 000,00 €                       | 75 000,00 €  | 75 000,00 €   |
| <b>Etat</b>                               | 68 456,00 €                       | 175 770,00 €   | 158 100,00 €  |
| <b>Conseil Régional</b>                   |                                   | 100 000,00 €   |   |
| <b>Commune (autofinancement, emprunt)</b> | 119 731,00 €                      | 355 469,69 €   | 290 620,31 €  |

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>Total financement des études et travaux subventionnables</b> | <b>1 458 147,00 €</b> |
|---|-----------------------|

|                |             |
|----------------|-------------|
| Voirie         | 70 100,00 € |
| Photovoltaïque | 61 750,00 € |
| Géothermie     | 50 825,00 € |
| Mobilier 2021  | 66 400,00 € |

**Cout total de l'opération (HT) : travaux tranche 1 + tranche 2+tranche 3 +  
équipement/matériel + aménagement de voirie**

**1 707 222,00 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le projet et son financement tel qu'il est présenté;

**SOLLICITE** l'aide financière du Département pour le financement de la tranche 3 de l'Espace d'Accueil convivialité et associatif

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention tel qu'il lui est présenté

**Délibération n° 26 - 2019 : Création d'un poste d'agent d'entretien dans le grade d'Adjoint Technique en CDD**

***Le Conseil Municipal ;***

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-5° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- La création à compter du 7 Octobre 2019 d'un emploi permanent d'agent d'entretien dans le grade d'Adjoint Technique à ***temps non complet***, à raison de 5 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de l'acquisition du cabinet médical par la commune.

**Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.**

- L'agent devra justifier son expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie **C**, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Délibération n° 27 – 2019 : Revalorisation de la part mutuelle et prévoyance des agents**

Madame le Maire fait part de la possibilité de souscrire un contrat collectif auprès de la mutuelle IPSEC groupe HUMANIS par la mise en place d'une convention. Ce contrat collectif permettrait aux agents de bénéficier de tarifs intéressants.

Madame le Maire indique que les agents auront le choix pour la santé et la prévoyance entre une mutuelle labellisée et un contrat collectif.

Madame le Maire précise qu'il n'y aura pas de participation employeur pour le contrat collectif, celle-ci étant attribuée pour les mutuelles labellisées.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la mise place de ce contrat collectif auprès de l'IPSEC pour la mutuelle santé et prévoyance
- DIT qu'il n'y aura pas de participation employeur pour les agents qui feront le choix de ce contrat collectif
- AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus, et ont les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L .2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

#### Délibération n° 28 - 2019 : Participation de la commune au remplacement de lunettes d'un agent, cassées dans l'exercice de son activité professionnelle

Madame le Maire fait part d'un dommage occasionné sur les lunettes de vue d'un agent technique au cours du déménagement du cabinet médical en sa présence ainsi que de celle de Monsieur BACHARAN, Adjoint au Maire.

Dommage pour lequel la commune n'a pas d'assurance spécifique.

Aussi, Madame le Maire propose de prendre le reste à charge de l'agent pour le remplacement de ses lunettes à hauteur de 87,81€ selon devis n°D756007193 du 20/09/2019 du magasin Optical Center à Castelnaudary.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Accepte à l'unanimité la prise en charge à hauteur de 87,81 € pour le remplacement des lunettes de l'agent technique**
- **Dit que cette somme sera versée directement au magasin Optical Center après réception de la facture**

#### Délibération n° 29 – 2019 : Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements public aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A 10 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION DECIDE

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux 100 % par an.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Hélène JULLIEN, Receveur municipal.

### Délibération n° 30 - 2019 :

**Vu** le décret en Conseil d'État pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose qu'une collectivité territoriale peut choisir d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité. A cet effet, elle signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

**Madame** le Maire présente à l'assemblée :

- le projet de convention à signer avec la Préfecture de l'Aude ;
- l'offre de la Société COSOLUCE pour l'utilisation du logiciel ADULLACT (dispositif S2low) homologué par le ministère de l'intérieur ;

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** Madame le Maire le Maire

- à signer avec Monsieur le Préfet de l'Aude la convention jointe à la présente délibération ;
- à signer avec la Société COSOLUCE la proposition d'installation du logiciel ADULLACT (dispositif S2low).

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part de plusieurs informations :

- Lettre de remerciements de Monsieur André VIOLA suite à l'élan de solidarité lors des inondations du 15 Octobre 2019
- Courrier de notification du Conseil Départemental d'une attribution de subvention de 75000 € pour la deuxième tranche de travaux de l'Espace Associatif
- Le montant des droits de mutations alloués pour 2019 est de 20 315 €
- Invitation de l'Institut Harmonie

Madame Brigitte BUISSON indique que le TELETHON se déroulera du 16 au 19 Octobre 2019 et que l'opération brioches aura lieu la semaine du 5 Octobre 2019. Elle fait part également que des études surveillées sont mises en place à l'école (en période de test).

Monsieur Alain GALINIER demande si les travaux du garde corps du pont de Montbrun sont prévus ? Monsieur Max BACHARAN indique que le garde corps a été commandé.

Monsieur Alain GALINIER demande si des travaux sur les arêtiers de l'Eglise peuvent être envisagés et si les traversées de route faisant suite aux travaux du gaz peuvent être remises en état. S'agissant des travaux de l'Eglise, Monsieur Max BACHARAN indique qu'une solution doit être trouvée notamment pour trouver une nacelle assez haute pour accéder aux arêtiers. S'agissant de la réparation de voirie, Madame le Maire indique qu'un courrier en recommandé sera adressé à

l'entreprise concernée.

Monsieur Alain GALINIER demande également si les plaques des médecins au cabinet médical peuvent être changées. Madame le Maire indique que le changement des plaques est prévu dans les travaux.

Monsieur Serge PIERRE demande que les portes de la salle des associations au Ségala soient peintes et que la porte de l'Eglise du Ségala soit sablée.

Monsieur Christophe AYRIBIÉ demande si les haies du lotissement la Planète peuvent être taillées. Il signale un problème de stationnement Grand'Rue